



*Lotissement « La Joliette »  
à BRISSAC LOIRE AUBANCE*

*LOT 25*

## **CERTIFICAT DE SURFACE DE PLANCHER (PCMI 9)**

*A joindre au dépôt du permis de construire*

*Art. R. 442-11 du code de l'urbanisme*

Je soussigné Monsieur Eric GOURDON, gérant de la SARL FONCIER AMENAGEMENT atteste que :

La surface de plancher maximale autorisée sur le terrain, dénommé ci-dessus, est la suivante :

➤ Superficie du terrain : 295 m<sup>2</sup>

<b>SURFACE DE PLANCHER</b>	<b>250 m<sup>2</sup></b>
----------------------------	--------------------------

## **CERTIFICAT D'ACHEVEMENT (PCMI 10)**

*Art. R. 431-22-1 a du code de l'urbanisme*

Je soussigné Monsieur Eric GOURDON, gérant de la SARL FONCIER AMENAGEMENT atteste que :

Les équipements desservant le terrain, dénommé ci-dessus, sont achevés.

Fait aux Ponts de Cé, le 4 janvier 2023

*Le Maître d'Ouvrage*

